

POLITIQUES DE SOLIDARITE -

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS INTERVENANT AUPRES DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP - FORMALISATION DU PARTENARIAT A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPEES

10-802

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique municipale en direction des publics en situation de handicap et plus largement en faveur de l'accessibilité, la Mairie de Toulouse reconnaît le rôle essentiel des associations qui se mobilisent dans ce domaine. Elle entend les associer à la construction d'une politique publique innovante en favorisant l'inscription d'une large majorité d'entre elles, aux groupes de travail et aux événements de sensibilisation qu'elle met en place.

Cette reconnaissance se traduit notamment par la mise en place d'un partenariat dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées. En effet, la ville de Toulouse organise à cette occasion un événement local les 1er, 2 et 3 décembre 2010 avec la mobilisation des associations participant régulièrement aux groupes de travail ; de plus, un partenariat privilégié est développé avec l'intervention des organismes « Prémalliance » notamment dans le co-financement de l'opération ainsi que « Format Différence » et « Unis Cité » qui participeront à l'organisation des animations ; ce partenariat est formalisé par conventions annexées à la présente délibération.

Par ailleurs la Ville soutient également, par des aides financières sous la forme de subventions, les associations qui interviennent en faveur des publics porteurs de handicap.

Je vous invite ainsi à formaliser ces partenariats en adoptant les conventions qui lient la Ville de Toulouse à « Prémalliance », « Format Différence » et « Unis Cité » pour la manifestation « Toulouse Ville accessible, ville désirable » les 1er, 2 et 3 décembre 2010. Par ailleurs, je vous propose le programme de financement des associations ci-dessous, complémentaire à celui que vous avez adopté en séances le 28 mai et le 25 juin 2010.

Ainsi, si tel est votre avis j'ai l'honneur, Mesdames et Messieurs, de vous demander de prendre la délibération suivante :

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à signer avec « Prémalliance », « Format Différence » et « Unis Cité » les conventions de partenariat pour l'organisation les 1,2 et 3 décembre 2010, de l'évènement « Toulouse ville accessible, ville désirable »

Article 2 : Le versement de subventions aux associations ci-après est approuvé :

	ASSOCIATIONS	<i>Montant alloué</i>
	AFM Association Française contre la Myopathie	400 €
	AFTC Association Française des Traumatisés Craniens	500 €
	L'Enfanfare	1 000 €
	FNATH Association Nationale	1 000 €
	Union Régionale des SCOP	3 000 €
	TOTAL	5 900 €

Les crédits correspondants aux subventions seront prélevés sur le compte nature 65740 (compte fonction 521), code service 10200 du Budget de l'exercice en cours.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE,
POUR LE MAIRE
L'Adjointe Déléguée**

Nicole DEDEBAT